

COMPAGNIE FONCIÈRE
LYONNAISE



INACTION DE BAILLEUR DES BOUILLLOIRES :

la rentabilité contre l'habitabilité

ETUDE DE CAS DES 344 LOGEMENTS BOUILLLOIRES
DE LA CFL - CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER À LYON
- JUIN 2026

Territoire
O LOGEMENT
MALADE



LOCATAIRES
ENSEMBLE



Synthèse : des logements mal protégés et un refus de dialogue préoccupant

« Je vous confirme le refus du propriétaire concernant la pose de volets » — « Votre logement a un DPE D et nous n'avons pas d'obligation concernant la pose d'équipements de protection sur les fenêtres »

Une enquête réalisée à Lyon sur le parc locatif de la Compagnie Foncière Lyonnaise révèle trois problèmes majeurs : un grand nombre de logements non protégés contre le rayonnement solaire, des situations où le manque de protection résulte du défaut d'entretien des stores par le bailleur, et un refus de concertation et de dialogue avec les habitant-es, particulièrement préoccupant à l'heure de l'urgence climatique.

344 logements bouilloires

Recensés dans 19 immeubles CFL à Lyon, exposés à une surchauffe critique en période estivale.

1 441 fenêtres sans protection

Sur 1 616 fenêtres observées, 1 441 ne disposent d'aucune protection solaire extérieure.

2 pétitions ignorées

103 signataires et 26 courriers individuels de locataires, avec refus ou absence de réponse systématiques.

29,9 M€ de dividendes

Reversés en 2025 au Crédit Agricole Centre Est, actionnaire unique, malgré l'inaction sur l'adaptation climatique.

L'obligation légale ignorée

Il y a trois ans, le décret décence de juillet 2023 instaurait l'obligation pour les logements en location d'être pourvus d'un **système de régulation de chaleur fonctionnel et suffisant**. Les canicules sont de plus en plus précoces et violentes à l'été 2026, mais la mesure est ignorée et non appliquée par la CFL.

Tout logement en location doit être pourvu "d'un système de régulation de chaleur fonctionnel et suffisant". art R1331-33 du Code de Santé Publique

Cette obligation légale, entrée en vigueur il y a trois ans, constitue le fondement juridique des demandes des locataires de la CFL. Or, la régie Interimob, mandataire de la CFL, oppose systématiquement des refus ou des silences à ces demandes légitimes.

Les réponses types d'Interimob révèlent une stratégie délibérée d'évitement : invoquer le classement DPE du logement (C ou D) pour justifier l'inaction, promettre une « étude de solutions optimales et réalisables » sans jamais y donner suite, ou tout simplement ne pas répondre. Ces pratiques laissent des centaines de locataires sans recours effectif face à des températures intérieures dangereuses lors des canicules.

Décret décence – Juillet 2023

Obligation légale d'un système de régulation de chaleur fonctionnel et suffisant dans tout logement en location.

Réponse type d'Interimob

« Aucune suite favorable ne sera donnée à vos demandes » — ou silence total, malgré les relances répétées.

Argument DPE détourné

Le classement DPE C ou D est utilisé abusivement pour refuser toute installation de protection solaire extérieure.

Recensement de 19 Immeubles : 1 441 Fenêtres sans protection

L'enquête menée sur 19 immeubles appartenant aux SCI de la Compagnie Foncière Lyonnaise à Lyon révèle l'ampleur du problème. Sur 1 616 fenêtres observées, **1 441 ne disposent d'aucune protection solaire extérieure**, soit près de 89 % du parc inspecté. Le tableau ci-dessous détaille la situation immeuble par immeuble.

Adresse	Nb de fenêtres total	Sans occultant	Nb de logement	Logements bouilloires critiques
11 place Croix-Paquet (Lyon 1er)	222	167	71	22
Ensemble Griffon / Saint-Claude (Lyon 1er)	382	382	94	42
35 rue René Leynaud (Lyon 1er)	187	182	46	26
21 rue Alsace-Lorraine (Lyon 1)	84	84	28	12
10 rue d'Algérie (Lyon 1er)	48	48	13	4
35 rue Pierre-Dupont (Lyon 1er)	52	52	21	10
12 rue Constantine (Lyon 1er)	71	71	17	7
25 quai Saint-Vincent (Lyon 1er)	48	30	31	15
8 rue Henri-IV (Lyon 2e)	63	60	25	12
6 rue Vaubecour (Lyon 2e)	40	40	10	5
42 rue Mercière (Lyon 2e)	30	30	10	5
78 rue Boileau (Lyon 6e)	87	81	47	28
7 rue Passet (Lyon 7e)	67	67	24	16
17 rue Creuzet (Lyon 7e)	32	32	9	6
Autres immeubles (Lyon 4e, 5e, 6e, 8e)	173	94	52	20
TOTAL	1616	1430	498	234

Les Chiffres Clés de l'Exposition Solaire

344

Logements bouilloires

Recensés dans le parc locatif CFL à Lyon,
exposés à une surchauffe critique.

1441

Fenêtres sans protection

Sur 1 616 fenêtres observées dans 19
immeubles, 1 441 sont totalement dépourvues
de protection solaire extérieure.

234

Logements exposés au rayonnement

Souffrent de surchauffe importante due à
l'absence de volets ou occultants extérieurs sur
leurs fenêtres.

110

Logements non-traversants

Rue du Lac, sans stores, souffrant d'une
ventilation nocturne insuffisante pour faire
baisser la température en canicule.

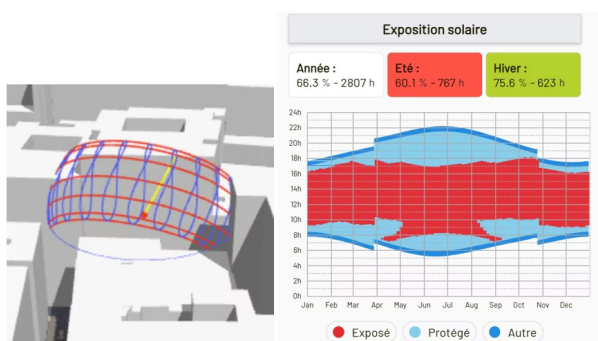
Ces chiffres illustrent le retard pris par la CFL dans l'adaptation de son patrimoine au changement climatique. La situation est d'autant plus grave que les canicules s'intensifient chaque année, rendant ces logements de plus en plus inhabitables en période estivale.

Dégradation des protections, la preuve par les lambrequins

Cas 1 : Le 35 Rue René Leynaud

L'immeuble du 35 rue René Leynaud (Lyon 1er) est un cas emblématique de la dégradation délibérée des équipements de protection. Ses **46 logements** comptent pratiquement plus de 50 % de logements bouilloires, avec une estimation de **26 logements bouilloires** au total. La façade Sud, entièrement dépourvue de volets, est exposée au soleil direct pendant environ 9 heures par jour en été.

La preuve de l'abandon est visible : **des lambrequins sont présents sur toute la façade Sud**, attestant qu'il y avait autrefois des volets, retirés par le propriétaire sans être remplacés. Par contraste, 5 stores ont été installés par les locataires eux-mêmes sur cette même façade, preuve qu'ils souffrent de la chaleur et cherchent des solutions par leurs propres moyens. La réinstallation de volets serait facilitée par ces lambrequins existants.



Logements bouilloires critiques

10 logements côté Sud (à partir du 1er étage)

6 logements côté Sud intérieur (à partir du 5e étage)

4 logements côté Est (à partir du 3e étage)

6 logements sous les toits avec velux sans volets

Témoignage — Amandine, 6e étage

« On est qu'en avril et même avec un drap dans la chambre du petit, il fait très chaud. Ça me fait peur pour la santé de mon fils ! »

« On a demandé à Interimob si on pouvait mettre des filtres solaires. Ils nous ont dit qu'on n'avait pas le droit ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. »

Témoignage — Léa, 4e étage

« C'est sûr que sans volet l'été la température monte très vite dans l'appartement. »

« J'ai essayé de demander des volets à Interimob mais ils n'ont jamais répondu à mon mail. »

Dégradation des protections, les stores d'origine retirés.

Cas 2 : Rue du Lac

L'immeuble de la rue du Lac (1, 3, 5, 7 et 9 rue du Lac, Lyon 3e) illustre de façon saisissante la politique d'économies d'entretien de la CFL. La CFL détient **220 logements** dans cet immeuble, à partir du 4e étage jusqu'au 14e. Tous les appartements possèdent des volets battants extérieurs sur les fenêtres, mais **les stores extérieurs des loggias ont été progressivement retirés** sans être remplacés, et leurs supports ont même été démontés, rendant leur réinstallation plus difficile et coûteuse.

Ce qui est particulièrement révélateur : sur les **3 premiers étages détenus par la SACVEL**, les stores sont toujours présents et régulièrement entretenus. La comparaison est éloquent — même immeuble, même exposition solaire, mais deux politiques de gestion radicalement différentes. On estime à **110 appartements bouilloires** ceux qui souffrent le plus, notamment les logements non-traversants où l'air ne peut pas circuler.



📷 — loggias sans stores, comparaison SACVL étages inférieurs /CFL étages supérieurs

Façade Ouest	Façade Sud	Façade Est
~8h de soleil direct (13h–21h) en été. 583 trames sans store extérieur.	~9h de soleil direct (9h–18h) en été. 55 trames sans store extérieur.	~4h de soleil direct (9h–13h) en été. 484 trames sans store extérieur.

⚠ La CFL a retiré les stores extérieurs de ses logements rue du Lac par souci d'économie, alors même que la SACVL, propriétaire des 3 premiers étages, les a conservés et entretenus. Cette décision délibérée aggrave les conditions de vie de 110 ménages.

Le regard d'une thermicienne sur les logements bouillottes de Rue du Lac

Un immeuble dont on a volontairement dégradé le système de régulation de la chaleur, par rapport à un dispositif imaginé dans les années 60, lors de la construction de l'immeuble. Dans un objectif d'économie sur les coûts d'entretien, non seulement les stores textiles existants n'ont pas été remplacés, mais les tringles et guides ont été déposés, ce qui rend aujourd'hui leur réinstallation plus complexe et coûteuse.

Cette situation, dénoncée par les habitants depuis des années, est d'autant plus insupportable que le climat change, avec des canicules plus longues et plus sévères. Alors qu'on doit améliorer la capacité de réguler la chaleur partout, la régression par rapport à l'existant est incompréhensible.



Mise à l'ombre des balcons

Condition pour pouvoir les utiliser en été : façade plein ouest non masquée avec plus de 8h d'ensoleillement direct en juin. Limite l'échauffement de la masse de béton en proximité directe avec les logements. Sans protection, les balcons continuent de rayonner de la chaleur plus de 5h après le coucher du soleil, empêchant la baisse de température dans les logements.



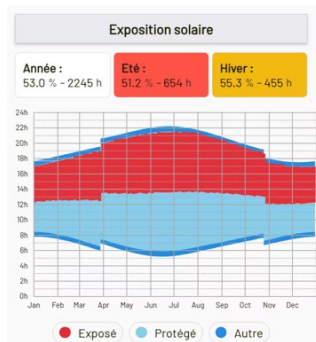
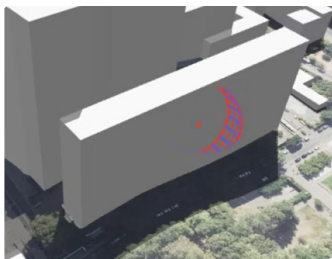
Appartements non traversants

Tous les appartements non traversants (essentiellement les petits appartements) sont dans l'incapacité d'évacuer la nuit la chaleur accumulée la journée. Pour ces logements, le dispositif adapté à une mise en conformité vis-à-vis du code de la santé publique est un brasseur d'air plafonnier. Installé dans chacune des pièces principales, utilisé la nuit fenêtres ouvertes, il permet l'évacuation de la chaleur.



« Réduire l'entretien en retirant les dispositifs de protection thermique existants, c'est organiser une régression délibérée face à des canicules toujours plus fortes. »

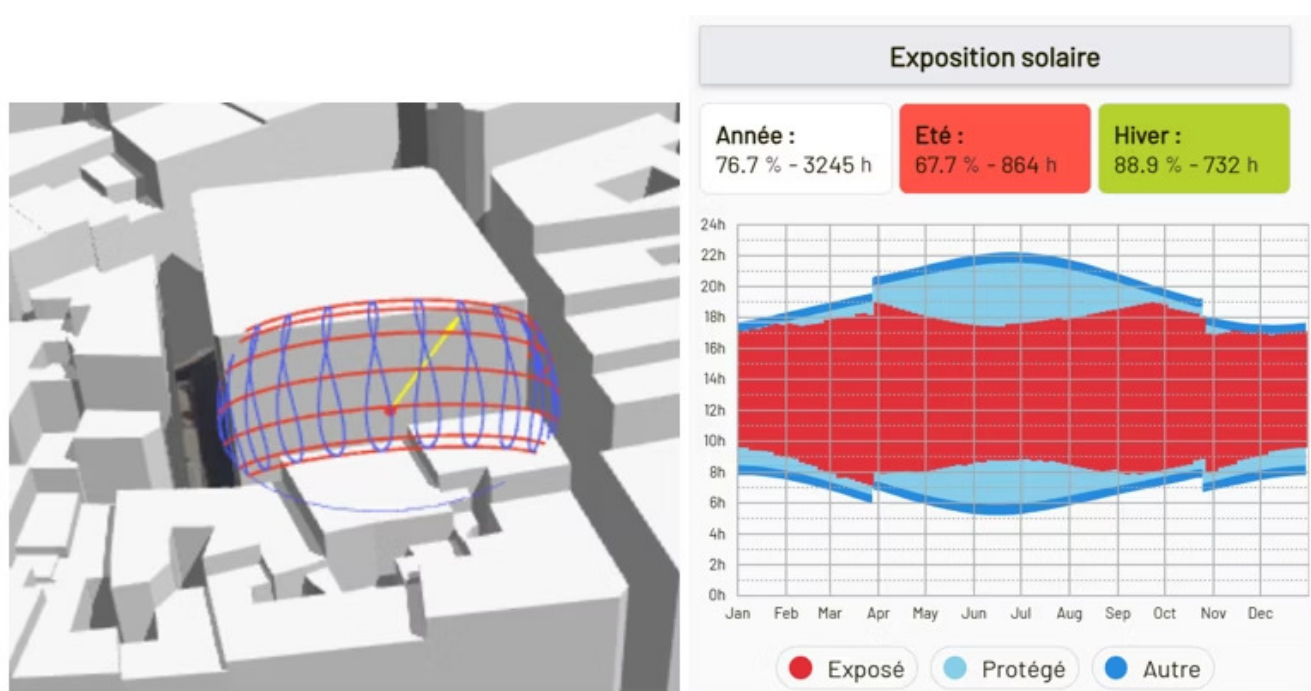
Solène Peyragrosse, ingénieure thermicienne directrice technique du bureau d'étude Etamine et présidente de TeZeLoMa



Zéro protection sur 382 fenêtres, une situation critique

Cas 3 : L'Ensemble Griffon / Saint- Claude

L'ensemble immobilier Griffon (8 et 10 rue Griffon, 3 et 5 rue Saint-Claude, Lyon 1er) représente le cas avec **382 fenêtres sur 382 sont totalement dépourvues de toute protection solaire extérieure**, soit 100 % du parc. Cet ensemble de 94 logements compte une estimation de **42 logements bouillottes critiques avec une forte exposition**.



façade Griffon/Saint-Claude, niveau d'exposition façade sud des fenêtres sans protection

Les façades Sud, Ouest et Est sont toutes exposées au soleil direct pendant de longues heures en été. La façade Sud reçoit environ 9h de soleil direct (9h-18h), la façade Ouest environ 6h (14h-20h) et la façade Est environ 5h (8h-13h). Plus les étages sont élevés, plus les appartements sont exposés, les bâtiments environnants ne fournissant de l'ombre qu'aux étages inférieurs.



16 logements bouillottes côté Sud

À partir du 1er étage, tous les appartements orientés Sud sont en surchauffe critique en période estivale.



7 logements bouillottes côté Ouest

À partir du 4e étage, les appartements orientés Ouest subissent 6h de soleil direct l'après-midi.



12 logements sous les toits

Équipés de velux sans volets extérieurs, ces logements sont particulièrement vulnérables à la surchauffe.

Rénovation Sans Concertation

Cas 4 : Le 11 Place Croix-Paquet

Le 11 place Croix-Paquet (Lyon 1er) illustre de façon particulièrement frappante la non prise en compte du bailleur CFL pour les besoins de ses locataires. L'immeuble a fait l'objet de **rénovations de façade récentes**, avec des travaux longs et très perturbants pour les habitants. Pourtant, malgré les demandes répétées des locataires pendant la présence de l'échafaudage, **aucune protection solaire extérieure n'a été installée** côté Ouest ou Sud.

Sur les 35 fenêtres de la façade Ouest et les 15 fenêtres de la façade Sud, aucun équipement n'existe. Seule la façade Est dispose de 44 jalousies sur 76 fenêtres. On estime à **22 logements bouillottes** dans cet immeuble (20 logements orientés Ouest ou Sud à partir du 2e étage, plus 2 appartements sous les toits).

“

« Moi je ne comprends pas pourquoi ils n'ont pas mis des volets au moment où il y avait l'échafaudage, il était juste devant l'échafaudage ! » —
Fabienne, sous les toits

“

« Comme solutions j'ai trouvé les couvertures de survie, mais j'avoue que dans la chambre je les laisse toute l'année parce que j'ai pas le courage de les enlever, du coup je suis toute l'année dans le noir. » —
Anthony, 2e étage

“

« L'été dernier il faisait tellement chaud dans mon appart que la clim s'est mis en défaut. » —
Mélanie, 5e étage

”

”

”

Matthias, 4e étage

« J'ai essayé d'installer des filtres anti-UV mais franchement ça ne sert à rien. J'ai essayé de faire extraire la chaleur de la clim portable par l'extraction d'air pour pas ouvrir la fenêtre mais ça ne marche pas. »

Frédérique, 5e étage

« En tant que personne âgée c'est vrai que j'ai l'impression que je supporte de moins en moins la chaleur. Avec ma sœur l'été on met les 2 ventilateurs et la clim portable et on bouge plus du salon. »

Fabienne, sous les toits

« Tu as vu mon super bricolage pour faire un volet carton avec une couverture de survie qui rentre pile dans l'encadrure de la fenêtre. »

Les non-réponses aux demandes des locataires, un refus de dialogue

Entre juillet 2025 et juin 2026, **26 courriers individuels** ont été envoyés par des locataires de la CFL pour demander des protections solaires extérieures et/ou des ventilateurs de plafond. Les réponses d'Interimob se répartissent en trois catégories : refus explicite, promesse sans suite, ou silence total.

Locataire	Adresse	Date	Demande	Réponse
Gisèle Megias Guiterez	35 rue René Leynaud	03/07/20 25	Protections solaires + ventilateur	Pas de réponse
Fabienne Bourret	11 place Croix-Paquet	08/07/20 25	Protections solaires + ventilateur	Refus (DPE C)
Daphné Rozet	3 rue du Lac	30/04/20 26	Remise en fonction du store de balcon	Refus par lettre recommandée
Jésus Miranda	21 rue Alsace- Lorraine	19/03/202 6	Protections solaires + ventilateur	Refus (DPE D)
Salomé Meuret	3 rue Saint- Claude	19/03/202 6	Protections solaires ou ouvrants	Étude en cours (sans suite)
Romain Vallet	11 place Croix-Paquet	09/04/20 26	Protections solaires fenêtres + velux	Pas de réponse
Omar Boudhina	7 rue Passet	30/04/20 26	Protections solaires + ventilateur	Pas de réponse
Mélanie Herzog	11 place Croix-Paquet	11/06/202 6	Protections solaires + ventilateur	Pas de réponse

Au total, sur les 26 courriers envoyés : la majorité n'ont reçu **aucune réponse**, plusieurs ont essayé un **refus explicite** invoquant le DPE, et quelques-uns ont reçu une promesse d'« étude de solutions optimales » restée sans suite concrète.

Trois types de réponses, trois nuances de refus



Cette classification des réponses d'Interimob révèle une stratégie d'évitement. Qu'il s'agisse d'un refus explicite appuyé sur le classement DPE, d'une promesse d'étude jamais concrétisée, ou d'un silence total, le résultat est identique pour les locataires : aucune amélioration de leurs conditions de vie. Cette inaction systématique constitue une violation de l'obligation légale instaurée par le décret décence de 2023.



**Deux pétitions, 103 signataires,
Aucune réponse donnée**

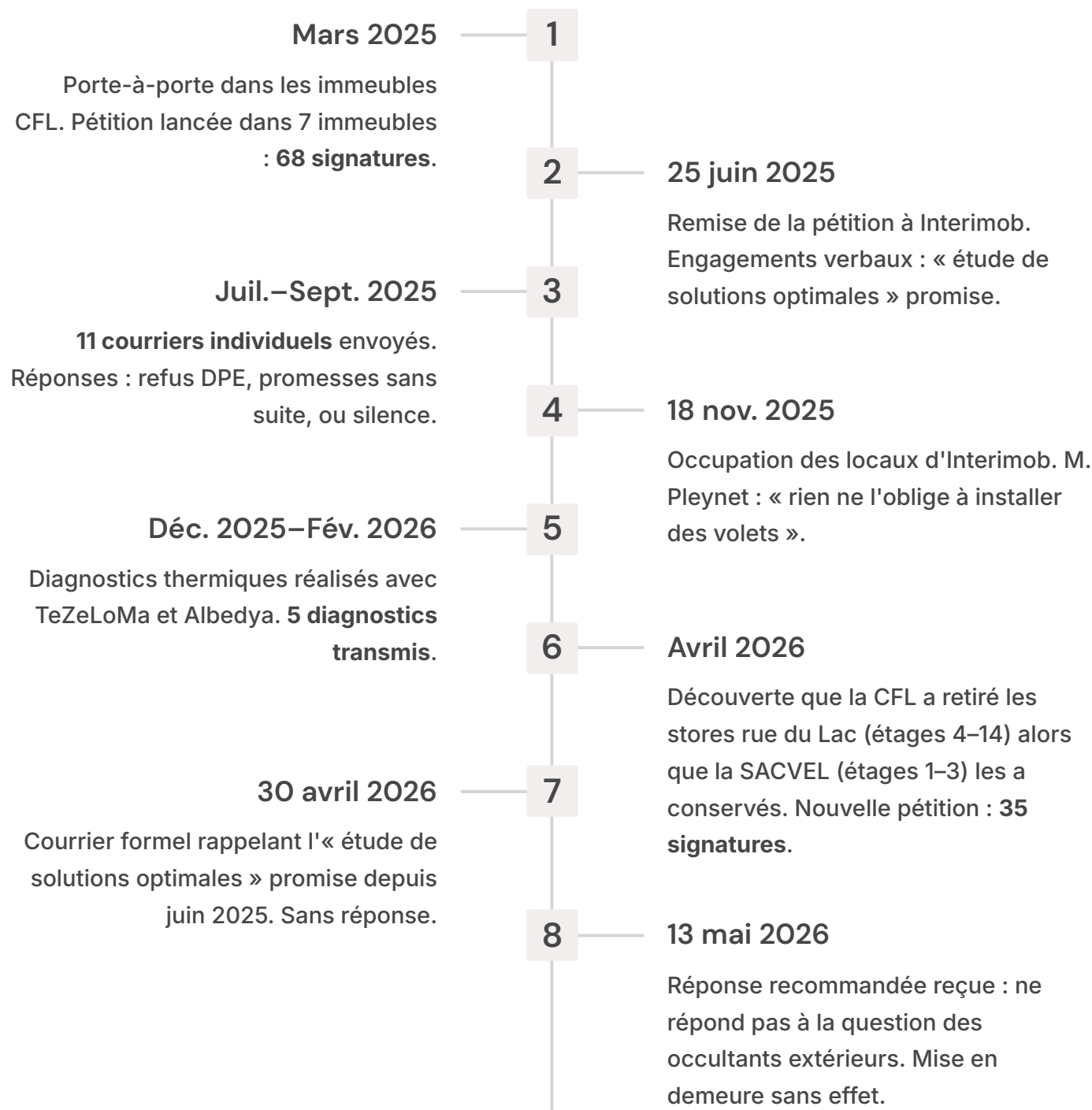
Pétition Lyon 1er — 2025

61 signataires dans les immeubles du 1er arrondissement (Griffon, Croix-Paquet, Leynaud, Alsace-Lorraine, d'Algérie, Abbé Rozier, Lanterne). Remise en main propre à l'agence Interimob le 25 juin 2025 après un article dans *Le Progrès*. **Aucune réponse formelle** à la pétition collective.

Pétition Rue du Lac — 2025

40 signataires parmi les locataires de la barre rue du Lac (Lyon 3e), demandant la remise en place des stores extérieurs retirés par la CFL. Malgré la clarté de la demande et la preuve que la SACVEL maintient ces équipements aux étages inférieurs, **aucune suite favorable** n'a été donnée.

La mobilisation des Locataires Ensemble depuis mars 2025



i En mai 2026, les locataires se concentrent sur des courriers de mise en demeure rappelant les obligations légales du décret décence de 2023. Ces courriers restent à ce jour sans réponse satisfaisante.

Les diagnostics de régulation de chaleur: un regard expert ignoré

Face aux refus répétés d'Interimob, les locataires ont décidé d'objectiver scientifiquement leur situation. Avec le soutien de l'association **TeZeLoMa – Zéro Logement Malade** et de l'entreprise de logiciels **Albedya**, des diagnostics thermiques ont été réalisés dans plusieurs appartements entre décembre 2025 et avril 2026. Ces diagnostics ont permis de quantifier précisément l'exposition solaire de chaque façade et d'estimer le nombre de logements bouilloires par immeuble.

Les études Albedya confirment des durées d'exposition solaire directe particulièrement longues sur les façades non protégées : jusqu'à 9 heures de soleil direct par jour sur certaines façades Sud en été. Quatre diagnostics ont été transmis à Interimob en mars 2026, un cinquième en avril 2026. **Aucun n'a suscité de réaction concrète** de la part du gestionnaire.



TeZeLoMa

Ingénieurs thermiciens de l'association Zéro Logement Malade, partenaires des locataires pour les diagnostics de chaleur.



Albedya

Entreprise de logiciels spécialisée dans l'analyse solaire des bâtiments, ayant fourni les études d'exposition par façade.



12 diagnostics transmis

Aucune réaction concrète d'Interimob malgré les preuves scientifiques fournies.

DIAGNOSTIC DE RÉGULATION DE LA CHALEUR

DIAGNOSTIC

1. Inventaire des dispositifs de régulation de la chaleur du logement

Dispositifs passifs de protection vis-à-vis de la chaleur	Présence	Fonctionnel	Suffisant
Régulation du rayonnement reçu en été sur les parois vitrées	O	X	X
Régulation du rayonnement reçu en été sur les parties pleines des façades	O	X	X
Régulation du rayonnement reçu en été sur les parois pleines des toitures	NC	-	-
Régulation des entrées d'air chaud (étanchéité à l'air du logement)	O	O	O
Dispositifs passifs d'évacuation de la chaleur			
Possibilité de créer un courant d'air par ouverture des fenêtres	X	X	X
Possibilité de créer un courant d'air assisté par des ventilateurs plafonniers	X	X	X
Climatisation du logement			
Existence d'un dispositif de climatisation active	X	X	X

Le système de régulation de la chaleur de l'appartement est ainsi :

INSUFFISANT ET DYSFONCTIONNEL

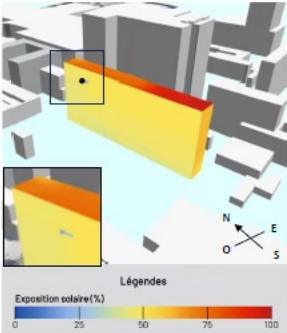
Extrait

RAPPORT DETAILLE

1. Protection vis-à-vis de la chaleur

1.1. Rayonnement reçu en été sur les

L'étude est réalisée avec le logiciel **Albedya**, et un point placé sur une des fenêtres représente compte de la présence du balcon. L'appartement étudié est exposé plein Ouest. L'été environ 5h de soleil direct l'après-midi de 1



Les baies vitrées sont équipées de volets, la majeure partie du flux solaire incident sur la protection solaire du balcon, via un store originel, protection solaire du logement est dysfonctionnelle balcon d'une exposition solaire importante, so donc du logement adjacent. L'absence de ce du balcon surchauffé par les occupants.

Recommandations de mise en conformité: une urgence de santé à des coûts accessibles

Les solutions techniques existent, sont connues, et leur coût est proportionné aux capacités financières de la CFL. Les recommandations suivantes ont été formulées par les locataires et leurs partenaires techniques pour chaque immeuble concerné.

1 Installation de jalousies lyonnaises sur les façades exposées

En priorité sur les façades Ouest et Sud de tous les immeubles concernés. Pour le seul 11 place Croix-Paquet : 35 fenêtres Ouest + 15 fenêtres Sud = 50 jalousies à 500 € = **25 000 €**. Pour l'ensemble Griffon : 60 fenêtres Sud + 64 fenêtres Ouest/Est = **62 000 €**.

2 Remise en place des stores de loggias rue du Lac

Les supports ont été retirés par la CFL, rendant la réinstallation plus complexe. La SACVL (étages 1–3) démontre que l'entretien de ces équipements est possible et nécessaire. La CFL doit rétablir les stores sur les façades Ouest (583 trames), Est (484 trames) et Sud (55 trames).

3 Installation de brasseurs d'air dans les logements non-traversants

Pour les logements où la ventilation naturelle par courant d'air est impossible (fenêtres sur une seule façade), l'installation d'un brasseur d'air est recommandée. Cette mesure est explicitement couverte par l'obligation de régulation de chaleur du décret décence 2023.

4 Isolation des toitures et protection des velux

Pour les logements sous les toits (6 au 35 rue Leynaud, 12 dans l'ensemble Griffon, 2 au 11 place Croix-Paquet), l'isolation thermique des toits et l'installation de volets extérieurs sur les velux sont indispensables.

La capacité financière de la CFL :

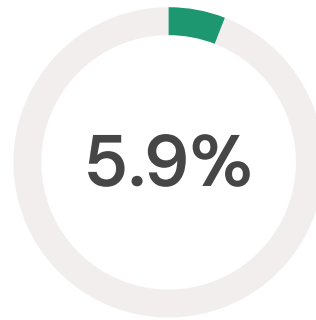
L'argument de l'impossibilité financière ne tient pas face aux données publiques disponibles sur la CFL et ses SCI. La Compagnie Foncière Lyonnaise détient **1 800 logements** à travers ses 97 SCI. Ses revenus immobiliers ont généré une **rentabilité de 5,9 %** et un **dividende de 29,9 millions d'euros** reversés en 2025 au Crédit Agricole Centre Est, son actionnaire unique.

Coût estimé de la mise en conformité

Une entreprise de jalousies du Rhône estime à **1,5 million d'euros** et **7 à 8 mois de chantier** le coût pour protéger du rayonnement l'ensemble des 344 logements bouilloires recensés, à raison de 500 € par jalousie installée.

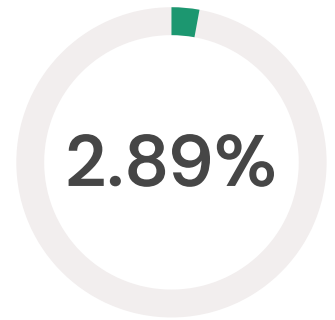
Exemple : SCI Croix Rousse (11 place Croix-Paquet)

Résultat net sur 10 ans : **865 828 €**. Coût des jalousies nécessaires : **25 000 €**, soit seulement **2,89 % du résultat net décennal** de cette seule SCI.



Rentabilité CFL

Revenus immobiliers
2025



Coût jalousies

Du résultat net
décennal SCI Croix
Rousse

- ✓ Le coût total de mise en conformité (1,5 M€) représente moins de 5 % du seul dividende annuel versé par la CFL au Crédit Agricole Centre Est en 2025 (29,9 M€). L'inaction est un choix économique, non une nécessité.

Pour la CFL et tous les bailleurs de bouilloires: Il est possible et urgent d'agir

Le décret décence de juillet 2023 est clair : tout logement en location doit disposer d'un système de régulation de chaleur fonctionnel et suffisant. Trois ans après son entrée en vigueur, la CFL continue de l'ignorer, opposant refus, silences et promesses sans suite aux demandes légitimes de ses locataires. Pendant ce temps, les canicules s'intensifient et les habitants — dont des personnes âgées, des enfants, des familles — subissent des températures dangereuses dans leurs propres logements.

Diagnostiquer le problème

L'identification des logements où le système de régulation de chaleur est dysfonctionnel doit permettre la reconnaissance commune du problème entre bailleur et locataire

Concierter les locataires

L'adaptation climatique a besoin de dialogue. Améliorer les réponses individuelle. Reconnaître le collectif de locataires comme interlocuteur légitime et associer les habitants aux décisions de travaux.

Agir sans délai

Lancer le chantier de mise en conformité (7–8 mois estimés) avant l'été 2027, sans attendre de nouvelles actions en justice.

La rentabilité d'un bailleur ne peut pas primer sur l'habitabilité des logements qu'il loue. L'urgence climatique impose des choix — la CFL doit faire les siens en considérant comme prioritaire la santé des habitants locataires.

Annexe: recensement des logements sans occultant sur les fenêtres

Adresses	Remarques	Façades	Nb total de fenêtres	Nb de fenêtres sans occultant ext.
11 place croix paquet, 69001 Lyon	Les façades de l'immeuble ont été rénovées il y a peu et malgré les demandes des locataires de mettre des volets, aucune protection extérieure n'a été mise en place.	Nord	85	85
		Est	76	21
		Sud	15	15
		Sud int	11	11
		Ouest	35	35
		Total	222	167
8 rue du Griffon, 69001 Lyon 10 rue du Griffon, 69001 Lyon 3 rue Saint-Claude, 69001 Lyon 5 rue Saint-Claude, 69001 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Nord	55	55
		Nord int	24	24
		Est	76	76
		Est int	24	24
		Sud	60	60
		Sud int	24	24
		Ouest	85	85
		Ouest int	24	24
		Angle N-O	5	5
		Angle N-E	5	5
		Total	382	382
35 rue René Leynaud, 69001 Lyon	Les 5 protections en façade Sud sont des stores qui ont été installés par les locataires. Donc le bailleur a installé 0 équipement de protection solaire extérieure. Sur la façade Sud toutes les fenêtres sont équipées de lambrequins ce qui permettrait un rééquipement simple.	Sud	66	61
		Nord	17	17
		Est	18	18
		Ouest	6	6
		Sud int	20	20
		Nord int	20	20
		Est int	20	20
		Ouest int	20	20
		Total	187	182
21 rue Alsace Lorraine, 69001 Lyon	solaire extérieure alors que le batiments adjacent au 19 rue Alsace lorraine est équipé sur toute la façade Ouest Les fenêtres de la cour intérieure ne sont pas comptabilisées car elle est trop étroite.	Sud	40	40
		Est	20	20
		Ouest	24	24
		Total	84	84
10 rue d'Algérie, 69001 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure. Sur la façade Nord toutes les fenêtres sont équipées de lambrequins ce qui permettrait un rééquipement simple.	Nord	30	30
		Sud int	6	6
		Est int	12	12
		Total	48	48
35 Rue Pierre Dupont, 69001 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Nord	26	26
		Sud	26	26
		Total	52	52
12 rue Constantine, 69001 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Nord	41	41
		Est	30	30
		Total	71	71

25 quai Saint-Vincent, 69001 Lyon	Les fenêtres équipées de protection solaire extérieure sont situées seulement au nord.	Nord	24	6
		sud int	6	6
		est int	18	18
		Total	48	30
8 rue Henri IV, 69002 Lyon	Les 3 protections extérieures sont des volets roulants. Cela ne respecte pas le classement patrimonial du bâtiment. Sur la façade Est toutes les fenêtres sont équipées de lambrequins ce qui permettrait un rééquipement simple.	Est	35	32
		Ouest	28	28
		Total	63	60
6 rue Vaubecour, 69002 Lyon	Sur la façade Est toutes les fenêtres sont équipées de lambrequins ce qui permettrait un rééquipement simple.	Est	20	20
		Ouest	20	20
		Total	40	40
42 rue Mercière, 69002 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Est	30	30
		Total	30	30
74 rue Eugène Pons, 69004 Lyon	La façade Sud Ouest est bien protégée mais il n'y a aucun équipement de protection solaire côté Nord Est	Nord Est	15	15
		Sud Ouest	9	0
		Total	24	15
27 quai Romain Rolland, 69005 Lyon	Ce bâtiment possède déjà des protections solaires extérieures mais comme il est très exposé car isolé sur les quais, il est essentiel que toutes les fenêtres soit équipés	Ouest	40	18
		Sud	18	8
		Est	36	18
		Total	94	44
78 rue Boileau, 69006 Lyon	Les 6 équipements de protection solaires sont 4 volets roulants et 2 stores extérieurs, sûrement des libertés prises par les locataires subissant la chaleur.	Est	40	40
		Nord	24	20
		Ouest	17	15
		Sud	6	6
		Total	87	81
49 rue Ney, 69006 Lyon	La façade Ouest est bien protégée mais il n'y a aucun équipement de protection solaire côté Est.	Ouest	20	0
		Est	10	10
		Total	30	10
1 cours Lafayette, 69006 Lyon	La façade Ouest est bien protégée mais sur la façade Sud il n'y a que 3 jalousies	Ouest	16	0
		Sud	28	25
		Total	44	25
7 rue Passet, 69007 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Sud Ouest	32	32
		Sud Est	16	16
		Sud Est int	4	4
		Nord Est	15	15
		Total	67	67
17 rue Creuzet, 69007 Lyon	Aucune fenêtre n'est équipée de protection solaire extérieure.	Nord Ouest	20	20
		Nord Est	12	12
		Total	32	32
73 avenue des Frères Lumière, 69008 Lyon	Sur la façade Sud Ouest toutes les fenêtres sont équipées de lambrequins ce qui permettrait un rééquipement simple.	Sud Ouest	6	5
		Nord Est	5	5
		Total	11	10

Annexe : demandes des locataires

Prénom	Nom	Adresse	Courant d'air possible	Demande envoyée	Date demande	Réponse CFL linterimob
Gisèle	MEGIAS GUITEREZ	35 rue René Leynaud 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	03/07/2025	Pas de réponse
Fabienne	BOURRET	11 place croix paquet 69001	Oui	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	08/07/2025	Refus. DPE en C avec système d'occultant donc rien à faire d'après interimob
Laurine	BERTHIER	3 rue Abbé Rozier 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	08/07/2025	Refus. DPE en C et il y a déjà des jalousie aux fenêtres
Léa	TURMEAU	35 rue René Leynaud 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	09/07/2025	Pas de réponse
Fatou	DIA	11 place croix paquet 69001	Oui	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	04/09/2025	Pas de réponse
Salomé	Meuret	3 Rue Saint Claude 69001	Oui mais par les chambres	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier OU d'ouvrants entre les pièces pour la ventilation nocturne	19/03/2026	Nous reviendrons vers vous après l'étude de solutions optimales et réalisables afin d'y remédier.
Théo	CHEVALIER	3 Rue Saint Claude 69001	Oui mais par les chambres	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	09/07/2025	Nous reviendrons vers vous après l'étude de solutions optimales et réalisables afin d'y remédier.
Sarah	Normand	3 Rue Saint Claude 69001	Oui mais par les chambres	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier OU d'ouvrants entre les pièces pour la ventilation nocturne	19/03/2026	Nous reviendrons vers vous après l'étude de solutions optimales et réalisables afin d'y remédier.
Jésus	Miranda	21 Rue Alsace Lorraine 69001	Oui mais pas suffisant	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	19/03/2026	Refus d'interimob en disant que le logement est en D
Julie	Paviot	10 Rue Griffon 69001	Oui	Protections solaires extérieures	19/03/2026	Nous reviendrons vers vous après l'étude de solutions optimales et réalisables afin d'y remédier.
Fanny	Dubois Belley	25 Quai Saint Vincent 69001	Oui mais par les chambres	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier OU d'ouvrants entre les pièces pour faciliter la ventilation nocturne du logement Etanchéité à l'air de la porte	09/04/2026	Pas de réponse

Romain	Vallet	11 Place Croix Paquet 69001	Oui	Protections solaires extérieures sur les fenêtres et velux	09/04/2026	Pas de réponse
Daphné	Rozet	3 Rue du Lac 69003	Non	Remise en fonction du store originellement présent au nu extérieur du balcon et installation de ventilateurs plafonniers dans les pièces principales	30/04/2026	Refus par lettre recommandé en disant que le système de régulation de la chaleur et suffisant et fonctionnel
Omar	Boudhina	7 Rue passet 69007	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	30/04/2026	Pas de réponse
Cedric	Denonfoux	7 Rue passet 69007	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	30/04/2026	Pas de réponse
Hélène	AKINRINAD E	89 rue Paul Bert 69003	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	30/04/2026	Pas de réponse
Mathilde	Sudon	7 Rue passet 69007	Oui	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	04/05/2026	Pas de réponse
Aurélie	Beaudraps	7 Rue passet 69007	Oui	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	18/05/2026	Pas de réponse
Gabin	Bruneau	5 Rue Saint Claude 69001	Oui	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier OU d'ouvrants entre les pièces pour la ventilation nocturne	11/06/2026	Pas de réponse
Mélanie	Herzog	11 Place croix paquet 69001	Oui mais pas suffisant	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Matthias	Bouffay	11 Place croix paquet 69001	Oui mais pas suffisant	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Fédérique	Weiss	11 Place Croix Paquet 69001	Oui mais pas suffisant	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Anthony	Gboy	11 Place Croix Paquet 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Jean-Luc	EPITALON	5 Rue Saint Claude 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Sianna	MINASYAN	8 rue griffon 69001	Non	Protections solaires extérieures et ventilateur plafonnier	11/06/2026	Pas de réponse
Lionel	Gréunais	5 Rue Saint Claude 69001	Non	Protections solaires extérieures, ventilateurs plafonniers et étanchéité à l'air de la porte	12/06/2026	Pas de réponse





www.zerologementmalade.org



www.locatairesensemble.org